

Préavis municipal no 59 relatif à la rénovation de l'enveloppe et des installations techniques des blocs A, B, C du centre scolaire des Perrerets

Rapport de la commission des finances

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Composition de la commission des finances :

Laurent BACHELARD	1 ^{er} membre
René BARIONI	Rapporteur
Katia ANNEN	
Claudine BOVET	
Regina BOVET	
Valérie CORNAZ-ROVELLI	
Maurizio DI FELICE	
Christian VERNEX	
Jeannette WEBER	

s'est réunie les 24 mars, 31 mars et 7 avril 2014

Excusés : Claudine Bovet, Régina Bovet et Christian Vernex le 24 mars 2014

Remerciements

La commission remercie vivement M. Collaud, municipal des finances, de sa disponibilité, de la qualité des informations et des réponses fournies lors de la séance du 31 mars.

Rappel

La rénovation de l'enveloppe et des installations techniques du centre scolaire des Perrerets, dont la construction date de 1972, est prévue en 2 temps et apparaît dans le plan des investissements à la fois en priorité 1 et en priorité, 2 à chaque fois pour un montant de CHF 5 mios. Si chacune de ces 2 étapes mentionne la construction d'un abri pour le préau, il s'avère que celui-ci sera réalisé dans un deuxième temps.

Aspects financiers

Pour ce préavis 59, le « dépassement » d'un peu plus d'un million par rapport au plan des investissements a été compensé grâce au montant de CHF 4 mios que la commune de Gland n'a pas eu besoin d'engager dans le cadre du PIR. Par ailleurs, et comme déjà mentionné dans le rapport du préavis 52 relatif à l'arrêté d'imposition 2014, la municipalité a réduit le plan des investissements de CHF 25 mios, ce qui lui octroie une plus grande marge de manœuvre pour les gros préavis.

La réalisation de l'enveloppe elle-même se monte à CHF 2.6 mios. Les économies prévues correspondent à 300'000 KWh (30'000 litres de mazout), soit CHF 33'000.- / année. Ainsi, en

Préavis municipal no 59 relatif à la rénovation de l'enveloppe et des installations techniques des blocs A, B, C du centre scolaire des Perrerets

tablant sur une augmentation annuelle de 5% du prix du mazout, la municipalité estime que les économies pourraient avoisiner CHF 2.2 mio durant les 30 ans prévus pour l'amortissement des travaux.

Etant donné la nature des travaux liés à l'enveloppe et portant sur des économies d'énergie, il est raisonnable de tabler sur des subsides cantonaux et fédéraux d'un montant d'environ CHF 177'000.-.

D'autre part, l'entrée en vigueur de la révision de la loi vaudoise sur l'énergie au 01.07.2014 pourrait occasionner des contraintes ayant des conséquences sur une augmentation des prix.

Il est donc important que le permis de construire soit délivré avant cette date.

Il est à noter également que le montant de cette première étape des travaux est supérieur à la seconde et que les opérations de désamiantage interviendront à ce moment-là.

Enfin, comme une partie importante des travaux concerne les dépenses énergétiques, la COFIN propose de prélever un montant de CHF 400'000.- dans le Fonds d'efficacité énergétique, sous la forme d'un amendement, étant donné que la somme figurant dans ce Fonds s'élève actuellement à plus de CHF 1 mio.

Amendement

Un montant de CHF 400'000.- est prélevé dans le Fonds d'efficacité énergétique.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, la commission des finances recommande, à l'unanimité de ses membres, d'accepter les conclusions du préavis **amendé**, soit :


Le conseil communal

- | | |
|-------------|--|
| vu | - le préavis municipal no 59 relatif à la rénovation de l'enveloppe et des installations techniques des blocs A, B, C du centre scolaire des Perrerets ; |
| ouï | - le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet ; |
| ouï | - le rapport de la commission des finances; |
| considérant | - que cet objet a été porté à l'ordre du jour; |

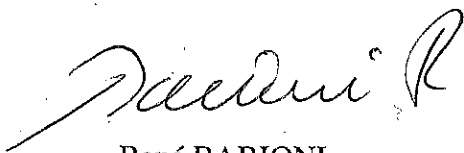
Préavis municipal no 59 relatif à la rénovation de l'enveloppe et des installations techniques des blocs A, B, C du centre scolaire des Perrerets

décide

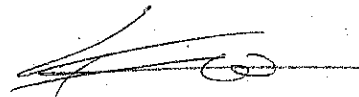
- I. d'accorder le crédit de CHF 6'168'000.- et d'autoriser la municipalité à entreprendre ces travaux ;
- II. d'autoriser la municipalité à emprunter la somme de CHF 6'168'000.- ;
- III. de prélever la somme de CHF 400'000.- dans le Fonds d'efficacité énergétique



Laurent BACHELARD
1^{er} membre



René BARIONI
Rapporteur



Katia ANNEN



Claudine BOVET



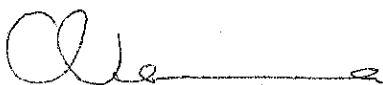
Regina BOVET



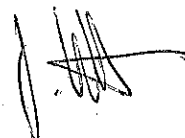
Valérie CORNAZ-ROVELLI



Maurizio DI FELICE



Christian VERNEX



Jeannette WEBER